

ACTES D'URBANISME
présentation du projet à la CDPENAF

ARRIVÉE



Numéro du dossier : PC 018 141 19 B0037
Date limite d'instruction : -
Commune : MEHUN SUR YEVRE
Document d'urbanisme applicable :
 Règlement National d'Urbanisme
 Plan d'Occupation des Sols
 Plan Local d'Urbanisme : N
 Carte Communale

Motif de consultation de la CDPENAF
L. 112-1-1° du CRPM

Dérogation à l'urbanisation limitée :
(art. L 142-5 c. urb) : non

Type de saisine de la CDPENAF :
Auto saisine

Demandeur : SOLEIA 50 représentée par NASS Xavier

Nature du projet : implantation d'une centrale photovoltaïque au sol composée de 1 poste de livraison et 2 postes de transformation

Adresse du terrain : lieu dit « Les Pétées » 18500 – MEHUN SUR YEVRE

Espace consommé par le projet : 11,5 ha

Superficie de l'emprise clôturée : 11,5 ha

Caractéristiques et Justification(s) de la réalisation du projet par le demandeur :

Le site du projet se situe dans la région Centre Val de Loire, département du Cher et la commune de Mehun sur Yèvre (18500) et prévu sur les parcelles BS 122, 125, 126, 127, 128 et 129. Il correspond à un ancien site de dépôt de déchets appartenant à la commune de Mehun sur Yèvre.

Le site est desservi par la Route Départementale 35 et un chemin rural. Le terrain est assez éloigné des habitations et est relativement bien entouré de haies denses.

La centrale photovoltaïque concerne une surface totale clôturée d'environ 11,5 hectares pour une puissance totale de 7 MWc.

La centrale solaire proposée est composée de capteurs (panneaux photovoltaïques) fixes, montés sur des structures métalliques légères et inclinés à 20° (+ou - 5°) et orientés plein sud.

Ces rangées photovoltaïques sont faites par alignement de tables photovoltaïques composées dans leur largeur de 4 panneaux au format portrait et de 7, 14, 21 ou 28 panneaux dans la longueur.

L'arrête inférieure des tables est à 50 cm en moyenne du sol et l'arrête supérieure est à 3 m du sol.

Les tables photovoltaïques sont installées les unes à côté des autres formant des rangées le long de l'axe est-ouest.

L'espacement entre les rangées est optimisé pour permettre la meilleure utilisation du terrain tout en limitant les ombrages inter-rangées.

L'inclinaison des panneaux ainsi que l'espacement des rangées sont le résultat d'une optimisation de la centrale (ces deux paramètres affectant le rendement).

Les câbles nécessaires à l'interconnexion des différents éléments de l'installation sont fixés dans les structures le long des rangées pour rejoindre un réseau de tranchées reliant les rangées entre elles ainsi que les postes électriques.

Aucun réseau aérien de câble n'est prévu.

Il est prévu l'implantation d'un poste de livraison au niveau de l'entrée du site.

Les structures seront fixées au sol par vis ou pieux battus adaptables ou par longrines en fonction de la topographie.

A l'intérieur de l'enceinte du parc, un chemin sera aménagé. Il sera dimensionné pour la circulation des véhicules légers amenés à intervenir sur le site (voitures, 4x4, quad,...) et des engins d'intervention des secours.

La sécurisation du site comprendra une clôture passive de 2 m de hauteur, avec caméras reliées à une centrale d'alarme.

Éléments fournis par la DDT :

Le PLU communal de MEHUN SUR YEVRE classe ce terrain en zone N.

Date de saisine la CDPENAF : 04/02/2020

Date et avis de la CDPENAF : 18/02/2020 - avis favorable

le Président de la CDPENAF



Maxime CUENOT

Plan de Situation :



Localisation du site du projet et des aires d'étude rapprochée et éloignée (rayon de 1 km et 5 km autour du site)

Plan de situation :



Plan de masse :

